

29.06.2010 - 16:39 Uhr

La prévention des dommages éléments naturels est prioritaire / Le projet "Assurance tremblements de terre pour toute la Suisse" est ajourné

Berne (ots) -

Il ne faut, pour le moment, pas introduire d'assurance tremblements de terre obligatoire dans toute la Suisse. C'est la conclusion à laquelle sont parvenus les représentants de l'Association suisse des propriétaires fonciers (HEV), de l'Association suisse d'assurances (ASA) et du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool) - lequel représentait les Etablissements cantonaux d'assurance - lors de leur rencontre à Berne.

Les représentants du HEV, de l'ASA et du Pool se sont réunis le 28 juin 2010 à Berne. Des représentants du DETEC et du DFF étaient également présents. Le thème central était la mise en place d'une assurance tremblements de terre obligatoire dans toute la Suisse. Les avantages et les inconvénients ont été discutés en détail et ont fait l'objet d'un débat controversé. Il n'a été possible de se mettre d'accord ni sur les paramètres ni sur la nécessité d'une telle assurance contre les dommages sismiques.

Contact:

Peter W. Schneider
Directeur UIR/AEAI/Pool
Tél.: +41/31/320'22'55
E-Mail: schneider@irv.ch

Rolf Meier
Service de presse UIR/AEAI/Pool
Tél.: +41/31/320'22'82
E-Mail: meier@vkf.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003518/100606314> abgerufen werden.